Pêche sportive au Québec Périodes, limites et exceptions

(Du 1er avril 2021 au 31 mars 2022)

- · Vous devez également consulter la section « Actualités » pour vérifier si des modifications réglementaires apportées en cours de saison touchent votre plan d'eau.
- IMPORTANT: les limites de prises et les périodes qui s'appliquent dans les territoires fauniques structurés peuvent différer de celles mentionnées ici. Dans ces cas, vous serez informés sur place.

Dáriadas limitas at avantions da la zona

Periodes,	iimites	et exce	eptions	ae ia	zone
Zone 27					

Période	Espèce	Limite de prise	Limite de longueur	Engin de pêche	Note
1er avril 2021	Bar Rayé	Pêche interdite			
au 31 mars 2022	Poulamon atlantique	Pêche interdite			
23 avril 2021 au 12 septembre 2021	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	15 en tout			La limite de prise pour les ombles dans les parcs nationaux, les réserves fauniques, les zecs et les pourvoiries avec droits exclusifs compte un maximum de 5 ombles chevalier.
	Ouananiche	3			Pêche à la ligne seulement
	Truite Arc-En- Ciel	aucune limite			
	Truite Fardée et Truite Brune	5 en tout			
23 avril 2021 au 30	Éperlan Arc-en -ciel	120			
novembre 2021	Marigane Noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	aucune limite			
21 mai 2021 au	Brochets	6 en tout			
30 novembre 2021	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout			Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.

1er juin 2021 au 31 août 2021	Saumon atlantique	1 petit pris et gardé ou 3 pris et remis à l'eau selon le contingent pris en premier	Ailleurs que dans les rivières à saumon.Permis de pêche au saumon obligatoire.Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
15 juin 2021 au 31 octobre 2021	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
18 juin 2021 au	Achigans	6 en tout	
30 novembre 2021	Maskinongé et Maskinongé Tigré	2 en tout	Pêche à la ligne seulement
1er juillet 2021 au 12 septembre 2021	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.

Plans d'eau – Exceptions réglementaires

Eaux de la rivière du Gouffre -Rivière Bras du Nord-Ouest - entre son embouchure et le barrage situé au point 47°26'23" N., 70°32'08" O.

	Bar Rayé	Pêche interdite		
au 31 mars 2022	Saumon atlantique	Pêche interdite		
23 avril 2021 au 31 mai 2021	Autres espèces	mêmes que la zone	Pêche à la ligne ou à la mouche	
1er juin 2021 au 31 août 2021	Autres espèces	mêmes que la zone	Pêche à la mouche seulement	Sauf le saumon

Eaux de la rivière du Gouffre -Rivière de la Mare - entre son embouchure et le côté en aval du pont de la route 138 situé au point 47°28'24"N., 70°31'48" O.

	Bar Rayé	Pêche interdite		
au 31 mars 2022	Saumon atlantique	Pêche interdite		
23 avril 2021 au 31 mai 2021	Autres espèces	mêmes que la zone	Pêche à la ligne ou à la mouche	
1er juin 2021 au 31 août 2021	Autres espèces	mêmes que la zone	Pêche à la mouche seulement	Sauf le saumon

Eaux de la rivière du Gouffre -Rivière du Gouffre - a) entre le côté en aval du pont du CN situé au point 47°26'31" N., 70°29'43" O. et le côté aval du pont du rang Saint-Jean-Baptiste.

1er avril 2021 au 31 mars 202	Bar Rayé	Pêche interdite		
23 avril 2021 au 31 mai 2021	Autres espèces	mêmes que la zone	Pêche à la ligne ou à la mouche	Sauf le saumon
1er juin 2021 au 15 septembre 2021	Saumon atlantique	1 petit pris et gardé ou 3 pris et remis à l'eau selon le contingent pris en premier	Pêche à la mouche avec une ligne flottante seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone	Pêche à la mouche avec une ligne flottante seulement	

Eaux de la rivière du Gouffre -Rivière du Gouffre - b) entre le côté en aval du pont du rang Saint-Jean-Baptiste et la fosse Antonien située au point 47°35'07" N., 70°31'46" O.

1er avril 2021 au 31 mars 202	Bar Rayé	Pêche interdite		
23 avril 2021 au 15 septembre 2021	Autres espèces	même que la zone	Pêche à la mouche avec une ligne flottante seulement	
1er juin 2021 au 15 septembre 2021	Saumon atlantique	1 petit pris et gardé ou 3 pris et remis à l'eau selon le contingent pris en premier	Pêche à la mouche avec une ligne flottante seulement	

Eaux de la rivière du Gouffre -Rivière du Gouffre - c) entre la fosse Antonien située au point (47°35'07" N., 70°31'46" O.) et les bornes situées à 1,5 km en aval du pont situé à l'extrémité nord du rang de Chicago Ouest.

aa pont ona	- u	ito iioi a aa iai	ig at omeag		
1er avril 2021 au 31 mars 202	Bar Rayé	Pêche interdite			
23 avril 2021 au 31 août 2021	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la mouche avec une ligne flottante seulement	
1er juin 2021 au 31 août 2021	Saumon atlantique	1 petit pris et gardé ou 3 pris et remis à l'eau selon le contingent pris en premier		Pêche à la mouche avec une ligne flottante seulement	

Eaux de la rivière du Gouffre -Rivière du Gouffre - d) entre les bornes situées à 1,5 km en aval du pont situé à l'extrémité nord du rang de Chicago Ouest et ce pont.

1er avril 2021	Bar Rayé	Pêche interdite		
au 31 mars 202				

23 avril 2021 au 30 juin 2021		mêmes que la zone	Pêche à la mouche avec une ligne flottante seulement	Sauf le saumon
1er juin 2021 au 30 juin 2021	Saumon atlantique	1 petit pris et gardé ou 3 pris et remis à l'eau selon le contingent pris en premier	Pêche à la mouche avec une ligne flottante seulement	

Eaux de la rivière du Gouffre -Rivière du Gouffre - e) entre le pont situé à l'extrémité nord du rang de Chicago Ouest et la chute située au point 47°46'11" N., 70°33'07" O.

1er avril 2021 au 31 mars 202	Bar Rayé	Pêche interdite		
23 avril 2021 au 31 août 2021	Autres espèces	mêmes que la zone	Pêche à la mouche avec une ligne flottante seulement	Sauf le saumon
1er juin 2021 au 31 août 2021	Saumon atlantique	1 petit pris et gardé ou 3 pris et remis à l'eau selon le contingent pris en premier	Pêche à la mouche avec une ligne flottante seulement	

Eaux de la rivière du Gouffre -Rivière Le Gros Bras - entre sa confluence avec la rivière du Gouffre et la chute située au point 47°34'01" N., 70°33'36" O.

inition and detailed on an entailed and points in the first initing to the de-						
	Bar Rayé	Pêche interdite				
au 31 mars 2022	Saumon atlantique	Pêche interdite				
23 avril 2021 au 31 mai 2021	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne ou à la mouche		
1er juin 2021 au 31 août 2021	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la mouche seulement	Sauf le saumon	

Eaux de la rivière du Gouffre -Rivière le Petit Bras - entre son embouchure et la chute située au point 47°34'50" N., 70°34'40" O.

onato ontaco	aa pome m	0 T 0 11., 1 0	J J		
	Bar Rayé	Pêche interdite			
au 31 mars 2022	Saumon atlantique	Pêche interdite			
23 avril 2021 au 31 mai 2021	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne ou à la mouche	
1er juin 2021 au 31 août 2021	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la mouche seulement	Sauf le saumon

Eaux de la rivière Jacques-Cartier - Rivière Jacques-Cartier, entre la limite sud du parc national de la Jacques-Cartier et le kilomètre 33 de la route du chemin de la Vallée situé à l'intérieur du parc.

1er avril 2021	Saumon	Pêche interdite		
au 31 mars 202	atlantique			

2021	(omble de fontaine,	10 en tout dont au plus 5 ombles chevalier		Pêche à la ligne ou à la mouche
	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne ou à la mouche

Eaux de la rivière Jacques-Cartier -Rivière Cassian - entre son embouchure et un point situé à 47°02'25" N., 71°29'50" O.

1er avril 2021 au 31 mars 202		Pêche interdite		
23 avril 2021 au 12 septembre 202	Autres espèces	mêmes que la zone	Pêche à la ligne ou à la mouche	Sauf le saumon

Eaux de la rivière Jacques-Cartier - Rivière Jacques-Cartier - a) entre son embouchure et le pont du Fort-Jacques-Cartier.

	Bar Rayé	Pêche interdite		
au 31 mars 2022	Saumon atlantique	Pêche interdite		
23 avril 2021 au 30 novembre 2021	Autres espèces	mêmes que la zone	Pêche à la li ou à la moud	gne Sauf le saumon
21 mai 2021 au 30 novembre	Brochets	6 en tout	Pêche à la li ou à la moud	•
2021	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la li ou à la moud	•

Eaux de la rivière Jacques-Cartier -Rivière Jacques-Cartier - b) entre le pont Fort-Jacques-Cartier et le barrage de Donnacona.

Jacques Ja.	tioi ot io sui	rage ac boili	accitat	
1er avril 2021	Bar Rayé	Pêche interdite		
au 31 mars 2022	Saumon atlantique	Pêche interdite		
23 avril 2021 au 9 juin 2021	Autres espèces	mêmes que la zone	Pêche à la ligne ou à la mouche	
21 mai 2021 au 9 juin 2021	Brochets	mêmes que la zone	Pêche à la ligne ou à la mouche	
	Doré Jaune et Doré Noir	mêmes que la zone	Pêche à la ligne ou à la mouche	
1er septembre 2021 au 30	Brochets	mêmes que la zone	Pêche à la ligne ou à la mouche	
novembre 2021	Doré Jaune et Doré Noir	mêmes que la zone	Pêche à la ligne ou à la mouche	
	Autres espèces	mêmes que la zone	Pêche à la ligne ou à la mouche	

Eaux de la rivière Jacques-Cartier -Rivière Jacques-Cartier - c) entre le barrage de Donnacona (46°40'39" N., 71°44'46" O.) et la limite ouest de la base militaire de Valcartier (46°53'52" N., 71°31'01" O.).

1er avril 2021 au 31 mars 202		Pêche interdite		
	Autres espèces	mêmes que la zone	Pêche à la ligne ou à la mouche	Sauf le saumon

Eaux de la rivière Jacques-Cartier -Rivière Jacques-Cartier - d) la partie comprise à l'intérieur de la base militaire de Valcartier.

1er avril 2021	Toutes les	Pêche interdite		
au 31 mars 202	espèces			

Eaux de la rivière Jacques-Cartier -Rivière Jacques-Cartier - e) entre la limite est de la base militaire de Valcartier et la limite sud du parc national de la Jacques-Cartier.

1er avril 2021 au 31 mars 202		Pêche interdite		
23 avril 2021 au 12 septembre 202	Autres espèces	mêmes que la zone	Pêche à la ligne ou à la mouche	Sauf le saumon

Eaux de la rivière Jacques-Cartier -Rivière Jacques-Cartier - f) entre le barrage McDougall et la limite ouest de la base militaire de Valcartier.

1er avril 2021 au 31 mars 202		Pêche interdite		
23 avril 2021 au 12 septembre 202	Autres espèces	mêmes que la zone	Pêche à la ligne ou à la mouche	Sauf le saumon

Eaux de la rivière Jacques-Cartier -Rivière Ontaritzi - entre son embouchure et sa confluence avec le lac Saint-Joseph (la partie de cette rivière située entre la limite sud de la station touristique Duchesnay et le lac Saint-Joseph n'a pas le statut de rivière à saumon).

1er avril 2021 au 31 mars 202		Pêche interdite		
23 avril 2021 au 12 septembre 202	Autres espèces	mêmes que la zone	Pêche à la ligne ou à la mouche	Sauf le saumon

Eaux du bassin Louise - (46°49'09" N., 71°12'21" O.)

	3III Eddi3C -	(40 43 03 14.,	· · · -	<u> </u>	/	
1er avril 2021 au 31 mars	Bar Rayé	Pêche interdite				
2022	Brochets	6 en tout				
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout			Pêche à la ligne seulement	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Éperlan Arc-en -ciel	120				La limite de prise est de 60 éperlans dans certaines parties de la zone 21.
	Marigane Noire	30				
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	5 en tout				
	Ouananiche	3			Pêche à la ligne seulement	
	Perchaude	50				

1er avril 2021 au 31 mars 2022	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Pêche à la ligne seulement	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Autres espèces	aucune limite		
1er juin 2021 au 31 août 2021	Saumon atlantique	1 petit pris et gardé ou 3 pris et remis à l'eau selon le contingent pris en premier	Pêche à la ligne seulement	Ailleurs que dans les rivières à saumon.Permis de pêche au saumon obligatoire.Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
15 juin 2021 au 31 octobre 2021	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
18 juin 2021 au 31 mars 2022	Achigans	6 en tout		

Lac à la Hache (Saint-Ubalde) (46°50'03" N., 72°13'30" O.)

Lac a la naci	ne (Samt-Ub	aiue) (46 50 0	13 N., 12 13 3	o	
23 avril 2021 au 12 septembre 2021	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone			
	Touladi, Moulac et Lacmou	mêmes que la zone			Pêche à la ligne seulement
23 avril 2021 au 30 novembre 2021	Autres espèces	mêmes que la zone			
20 décembre 2021 au 31 mars 2022	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	Même que la zone			
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Lac à l'Anguille (MRC Portneuf) - (46°46'49" N., 72°11'25" O.)

21 mai 2021 au	Toutes les	mêmes que la		
12 septembre	espèces	zone		
2021				

Lac Blanc (Saint-Ubalde) (46°49'09" N., 72°16'18" O.)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2021 au 31 mars 2022	Touladi, Moulac et Lacmou	Pêche interdite		

Lac de la Baie des Rochers (MRC Charlevoix-Est) (47°56'31" N., 69°53'14" O.) 21 mai 2021 au Omble 0 gardé 12 septembre Chevalier 2021 Autres mêmes que la espèces zone Lac de la Mine (Notre-Dame-de-Montauban) (46°49'49" N., 72°20'00" O.) 23 avril 2021 **Ombles** mêmes que la au 12 (omble de zone septembre fontaine. 2021 omble chevalier) et Truites (brune, fardée et arcen-ciel) Autres mêmes que la espèces zone 18 juin 2021 au **Achigans** mêmes que la 30 novembre zone 2021 Maskinongé et mêmes que la Pêche à la ligne Maskinongé seulement zone Tigré 20 décembre Achigans mêmes que la 2021 au 31 zone mars 2022 Maskinongé et mêmes que la Pêche à la ligne Maskinongé zone seulement Tigré **Ombles** mêmes que la (omble de zone fontaine, omble chevalier) et Truites (brune, fardée et arcen-ciel) Autres mêmes que la espèces zone Lac de la Morelle (Saint-Ubalde) (46°48'45" N., 72°10'44" O.) 23 avril 2021 Toutes les mêmes que la au 12 espèces zone septembre 202 20 décembre mêmes que la Toutes les 2021 au 31 espèces zone mars 2022 Lac du Port aux Quilles (MRC Charlevoix-Est) - (47°56'36" N., 69°57'16" O.) 21 mai 2021 au Toutes les mêmes que la 12 septembre 2 espèces zone

Lac	en Coeu	ır (Saint-Alba	an) - ((46°47'13	" N., 7	2°10'39'	' O.)
			_	_			

21 mai 2021 au	Toutes les	mêmes que la		
12 septembre	espèces	zone		
2021				

Lac Hayes - (Saint-Gabriel-de-Valcartier) (46°58'02" N.; 71°33'04" O.) 23 avril 2021 **Ombles** Mêmes que la au 12 (omble de zone septembre fontaine, 2021 omble chevalier) Autres Mêmes que la espèces zone 12 mars 2022 **Ombles** Mêmes que la au 13 mars (omble de zone 2022 fontaine, omble chevalier) Lac Long (46°50'21" N., 72°08'24" O.) Mêmes que la Touladi, 2 en tout Pêche à la ligne Moulac et seulementUne limite zone Lacmou de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone. Autres même que la espèces zone Lac Montauban (46°52'58" N., 72°10'04" O.) Mêmes que la Touladi, 2 en tout Pêche à la ligne Moulac et seulementUne limite zone Lacmou de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone. Autres même que la espèces zone Lac Nairne (MRC Charlevoix-Est) - (47°41'09" N., 70°20'57" O.) 21 mai 2021 au Toutes les mêmes que la 12 septembre espèces zone 2021 Lac Noir - (Saint-Siméon) (47°51'07" N., 69°54'59" O.) 23 avril 2021 **Ombles** Même que la (omble de au 12 zone septembre fontaine. 2021 omble chevalier) Autres Mêmes que la espèces zone 19 février 2022 **Ombles** Même que la au 19 février (omble de zone 2022 fontaine. omble chevalier)

Autres

espèces

Mêmes que la

zone

26 février 2022 au 26 février 2022	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	Même que la zone		
	Autres espèces	Mêmes que la zone		
4 mars 2022 au 5 mars 2022	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	Même que la zone		
	Autres espèces	Mêmes que la zone		

Lac Saint-Antoine (47°32'05" N., 70°13'58" O.)

1er avril 2021 au 15 avril 202	Toutes les espèces	même que la zone	,	
23 avril 2021 au 12 septembre 202	Toutes les espèces	même que la zone		
20 décembre 2021 au 31 mars 2022	Toutes les espèces	même que la zone		

Lac Saint-Augustin (46°44'54" N., 71°23'38" O.)

Edo Gaille / to	igaotiii (+0 -	T 0 T 14., 1 1 2	<u>.0 00 0., </u>	
23 avril 2021 au 30 novembre 2021	Autres espèces	mêmes que la zone		
21 mai 2021 au 30 novembre 2021	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout		Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
18 juin 2021 au	Achigans	6 en tout		
30 novembre 2021	Maskinongé et Maskinongé Tigré	2 en tout		Pêche à la ligne seulement
20 décembre	Achigans	6 en tout		
2021 au 31 mars 2022	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout		Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	2 en tout		Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	mêmes que la zone		

Lac Sainte-Marie (Saint-Aimé-des-Lacs)(47°40'54" N., 70°17'32" O.).

21 mai 2021 au	Toutes les	mêmes que la		
12 septembre	espèces	zone		
2021				

Lac Saint-Joseph (46°54'50" N., 71°38'39" O.)

Mêmes que la zone	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout		Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Autres espèces	même que la zone		

Lac Saint-Joseph (Baie de Duchesnay) - la partie du lac située au sud d'une droite joignant un point situé à 46°52'45" N., 71°38'37" O. à un point sur la rive est du lac situé à 46°52'35" N., 71°37'55" O.

Mêmes que la zone	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	2 en tout		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout		Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Autres espèces	Mêmes que la zone		
20 décembre 2021 au 31 mars 2022	Autres espèces	Mêmes que la zone		

Lac Sept-Îles (Saint-Raymond, canton Gosford) - (46°56'02" N., 71°44'48" O.)

23 avril 2021 au 12 septembre 2021	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	15 en tout		
23 avril 2021 au 30 novembre 2021	Autres espèces	mêmes que la zone		
18 juin 2021 au	Achigans	6 en tout		
30 novembre 2021	Maskinongé et Maskinongé Tigré	2 en tout		Pêche à la ligne seulement
20 décembre	Achigans	6 en tout		
2021 au 31 mars 2022	Maskinongé et Maskinongé Tigré	2 en tout		Pêche à la ligne seulement
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	15 en tout		

20 décembre 2021 au 31 mar	Autres espèces	mêmes que la zone			
Lac Sergent	(46°52'33" N	., 71°42'56" C) .)		
23 avril 2021 au 12 septembre 2021	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	15 en tout			
23 avril 2021 au 30 novembre 2021	Autres espèces	mêmes que la zone			
	Achigans	6 en tout			
30 novembre 2021	Maskinongé et Maskinongé Tigré	2 en tout			Pêche à la ligne seulement
20 décembre 2021 au 31	Achigans	6 en tout			
mars 2022	Maskinongé et Maskinongé Tigré	2 en tout			Pêche à la ligne seulement
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	15 en tout			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
Lac Simon (I	MRC Portneu	uf) (46°53'42"	N., 72°01'25"	O.)	
23 avril 2021 au 12 septembre 2021	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone	,		
	Touladi, Moulac et Lacmou	mêmes que la zone			Pêche à la ligne seulement
23 avril 2021 au 30 novembre 2021	Autres espèces	mêmes que la zone			
20 décembre 2021 au 31 mars 2022	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	Même que la zone			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
Parc Nationa	ıl de la Jacqı	ues-Cartier.			
1er avril 2021 au 31 mars 2022	Toutes les espèces	Pêche interdite			S'informer auprès du poste d'accueil pour connaitre les modalités de pêche dans ce territoire.

Parc National des Grands-Jardins

28 mai 2021 au 6 septembre 2021	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	15 dont au plus 5 ombles chevalier		
	Autres espèces	mêmes que la zone		

Parc National des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie - à l'exception de la rivière Malbaie entre la limite sud du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie et le barrage des Érables situé au point 47°53'31" N., 70°28'37" O. (Voir aussi rivière Malbaie)

(/		
1er avril 2021 au 31 mars 202	Saumon atlantique	Pêche interdite		
28 mai 2021 au 12 septembre 2021	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	15 en tout dont au plus 5 ombles chevalier	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone	Pêche à la ligne seulement	Sauf le saumon

Réserve Faunique de Portneuf

INCOCI VE I AU	deserve i admique de Forthedi					
1er avril 2021 au 31 mars 202	Saumon atlantique	Pêche interdite				
14 mai 2021 au 12 septembre	Esturgeons	1 en tout			Pêche à la ligne seulement	
2021	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 dont au plus 5 ombles chevalier				
	Ouananiche	3			Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout			Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone				
18 juin 2021 au 30 novembre 2021	Maskinongé et Maskinongé Tigré	2 en tout				

Réserve Faunique des Laurentides

14 mai 2021 au 12 septembre 2021	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulement
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	15 dont au plus 5 ombles chevalier	
	Ouananiche	2	Pêche à la ligne seulement

14 mai 2021 au 12 septembre 2021	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout			Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	mêmes que la zone			
Rivière Gosf Îles et à 200			iées à 25 m d	en aval du b	arrage du lac Sept
1er avril 2021 au 31 mars 202	Toutes les espèces	Pêche interdite			
perpendicula	aire à la riv		utoire des ét	angs situés	38 et une droite sur le parcours de D.)
1er avril 2021 au 31 mars 202	Bar Rayé	Pêche interdite			
23 avril 2021 au 30 septembre 202	Autres espèces	Mêmes que la zone		Pêche à la mouche seulement	
15 juin 2021 au 15 septembre 2021	Saumon atlantique	1 petit pris et gardé ou 3 pris et remis à l'eau selon le contingent pris en premier		Pêche à la mouche seulement	
papier (47°42 l'usine de pa	2'16" Ń., 70		e câble en ac		rage de l'usine de nt du barrage de
1er avril 2021 au 31 mars 202	Toutes les espèces	Pêche interdite			
	2'16" Ń., 70				je de l'usine de s Martres (47°44'54
1er avril 2021 au 31 mars 202	Saumon atlantique	Pêche interdite			
23 avril 2021 au 12 septembre 202	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la mouche seulement	Sauf le saumon
	•	e la limite sud e sud du parc r		•	7°44'54" N., ges-de-la-Rivière-
21 mai 2021 au 6 septembre 2021	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la mouche seulement	Sauf le saumon
1er juillet 2021 au 15 septembre 2021	Saumon atlantique	1 petit pris et gardé ou 3 pris et remis à l'eau selon le			Pêche à la mouche seulement

Rivière Malbaie - f) entre un point situé à 25 mètres en aval du barrage des Érables (47°53'31" N., 70°28'37" O.) et la chute de l'Équerre située au point

47°58'29" N., 70°35'47" O.

1er avril 2021 au 31 mars 202	Pêche interdite		
23 avril 2021 au 12 septembr	mêmes que la zone	Pêche à la ligne ou à la mouche	

Rivière Malbaie - g) entre la limite sud du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie et le barrage des Érables (47°53'31" N., 70°28'37" O.).

23 avril 2021 au 12 septembre 202	Autres espèces	Mêmes que la zone	Pêche à la mouche seulement	Sauf le saumon
1er juillet 2021 au 15 septembre 2021	Saumon atlantique	1 petit pris et gardé ou 3 pris et remis à l'eau selon le contingent pris en premier		Pêche à la mouche seulement

Rivière Montmorency - entre le pied de la chute Montmorency et l'emprise nord de la route 138.

Mêmes que la	Esturgeons	1 en tout	
zone	Saumon atlantique	1 petit pris et gardé ou 3 pris et remis à l'eau selon le contingent pris en premier	Permis de pêche au saumon obligatoire.Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
1er avril 2021	Bar Rayé	Pêche interdite	
au 31 mars 2022	Autres espèces	mêmes que la zone	
23 avril 2021 au 12 septembre 2021	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	15 en tout	
	Ouananiche	3	Pêche à la ligne seulement
	Brochets	6 en tout	
31 mars 2022	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
18 juin 2021 au	Achigans	6 en tout	
31 mars 2022	Maskinongé et Maskinongé Tigré	2	Pêche à la ligne seulement

20 décembre 2021 au 31 mars 2022	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	15 en tout		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement

Rivière Petit Saguenay - a) (ainsi que les tributaires de ce secteur fréquenté par le saumon) entre son embouchure (48°14'11,4" N., 70°05'58,3" O.) et le côté en aval du pont du chemin des Chutes (48°08'49" N., 70°01'59" O.).

	I	1	•	,	
1er avril 2021 au 31 mars 202	Bar Rayé	Pêche interdite			
28 août 2021 au 15 septembre 2021	Saumon atlantique	1 petit pris et gardé ou 3 pris et remis à l'eau selon le contingent pris en premier		Pêche à la mouche seulement	NOTE: Communiquez avec la Zec environ 24 heures avant de vous y rendre si vous souhaitez pêcher ce secteur, car il pourrait être fermé pour cause de stress thermique critique
28 août 2021 au 30 septembre 2021	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	5 dont au plus 1 mesure 36 cm ou plus		Pêche à la mouche seulement	NOTE: Communiquez avec la Zec environ 24 heures avant de vous y rendre si vous souhaitez pêcher ce secteur, car il pourrait être fermé pour cause de stress thermique critique
	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la mouche seulement	NOTE: Communiquez avec la Zec environ 24 heures avant de vous y rendre si vous souhaitez pêcher ce secteur, car il pourrait être fermé pour cause de stress thermique critique

Rivière Petit Saguenay - b) (ainsi que les tributaires de ce secteur fréquenté par le saumon) entre le côté en aval du pont du chemin des Chutes (48°08'49" N., 70°01'59" O.) et la limite est du Domaine Laforest (48°01'31" N., 70°08'10" O.).

zone	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	15 en tout	Pêche à la ligne ou à la mouche	
	Autres espèces	mêmes que la zone	Pêche à la ligne ou à la mouche	
1er avril 2021 au 31 mars 202	Saumon atlantique	Pêche interdite		

Rivière Petit Saguenay - c) (ainsi que les tributaires de ce secteur fréquenté par le saumon) entre la limite est du Domaine Laforest et la limite est de la zec du Lac-au-Sable (47°59'37" N., 70°14'43" O.).

23 avril 2021	Autres	mêmes que la	Pêche à la ligne	Sauf le saumon
au 31 mai 2021	espèces	zone	ou à la mouche	

1er juin 2021 au 15 septembre 2021	Saumon atlantique	1 petit pris et gardé ou 3 pris et remis à l'eau selon le contingent pris en premier		Pêche à la mouche seulement
	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la mouche seulement

Rivière Portage - a) La partie comprise entre son embouchure et la limite est de la pourvoirie Raoul Lavoie (48°09'33" N., 70°03'56" O.).

1er avril 2021 au 31 mars 202	,	Pêche interdite		
1er juin 2021 au 31 août 2021	Saumon atlantique	1 petit pris et gardé ou 3 pris et remis à l'eau selon le contingent pris en premier	Pêche à la mouche seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone	Pêche à la mouche seulement	

Rivière Portage - b) La partie comprise entre les limites est (48°09'33" N., 70°03'56" O.) et ouest (48°07'09" N., 70°10'33" O.) de la pourvoirie Raoul Lavoie.

1er avril 2021 au 31 mars 202	Saumon atlantique	Pêche interdite	,	-	
	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne ou à la mouche	Sauf le saumon

Rivière Sainte-Anne (Portneuf) - entre le côté en amont du pont de la route 138 et le côté amont du pont de l'autoroute 40.

1er avril 2021 au 31 mars 202	Bar Rayé	Pêche interdite		
14 mai 2021 au 30 novembre 2021	Autres espèces	même que la zone		
15 juin 2021 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
18 juin 2021 au	Achigans	6 en tout		
30 novembre 2021	Maskinongé et Maskinongé Tigré	2 en tout		Pêche à la ligne seulement
26 décembre 2021 au 31 mars 2022	Poulamon atlantique	aucune limite		

Rivière Sainte-Anne (Portneuf) - entre le côté en amont du pont de l'autoroute 40 et le barrage de Saint-Alban.

au 31 mars 2022	Bar Rayé	Pêche interdite		
	Poulamon atlantique	Pêche interdite		
14 mai 2021 au 30 novembre 2021	Autres espèces	mêmes que la zone		

15 juin 2021 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout			Pêche à la ligne seulement
18 juin 2021 au	Achigans	6 en tout			
30 novembre 2021	Maskinongé et Maskinongé Tigré	2 en tout			Pêche à la ligne seulement
Rivière Snig 70°14'58" O.	ole - entre so	on embouchu	re et la chute	située au po	int 47°42'43" N.,
1er avril 2021 au 31 mars 202	Saumon atlantique	Pêche interdite			
23 avril 2021 au 12 septembre 202	Autres espèces	Mêmes que la zone		Pêche à la mouche seulement	Sauf le saumon
	•	•			re au lac Nairne de Saint-Aimé-
1er avril 2021 au 31 mars 202	Toutes les espèces	Pêche interdite			
Station Fore	stière de Du	chesnay			
1er avril 2021 au 31 mars 202	Toutes les espèces	Pêche interdite			
Zec Batiscar	n-Neilson				
21 mai 2021 au 6 septembre 2021	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	15 dont au plus 5 ombles chevalier			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
Zec Buteux-l	Bas-Saguena	ay			
21 mai 2021 au 12 septembre 2021	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	15 dont au plus 5 ombles chevalier			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
Zec de la Riv	vière Blanch	9			
21 mai 2021 au 12 septembre 2021	1	10 dont au plus 5 ombles chevalier			
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Zec des Martres - à l'exception des rivières Malbaie et du Gouffre

28 mai 2021 au 12 septembre 2021	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	15 en tout dont au plus 5 ombles chevalier		
	Autres espèces	même que la zone		Sauf le saumon

Zec du Lac-au-Sable

21 mai 2021 au 12 septembre 2021	(omble de fontaine,	15 en tout dont au plus 5 ombles chevalier		
	Autres espèces	mêmes que la zone		